Les éditions des JOURNAUX OFFICIELS

I. — **LOIS ET DECRETS** (Textes des lois, décrets, arrêtés et circulaires, avis et communications, informations et annonces).

II. — **DEBATS** (Compte rendu intégral des séances ; questions écrites, réponses des ministres à ces questions et tables annuelles) :
1° De l'Assemblée nationale ;
2° Du Sénat ;
3° Du Sénat de la Communauté.

III. — **DOCUMENTS** (Projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions) :
1° De l'Assemblée nationale ;
2° Du Sénat ;
3° Du Sénat de la Communauté.

IV. — **CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL :**
Avis et Rapports du Conseil économique et social.

V. — **TEXTES D'INTERET GENERAL** (Extraits de l'édition des Lois et Décrets en fascicules hebdomadaires ou monographies).

VI. — **BULLETINS ET RECUEILS DE TEXTES OFFICIELS** (publications hebdomadaires constituant, pour chacun des ministères suivants, le recueil des lois, décrets, arrêtés, avis et informations parus au *Journal officiel* au cours de la semaine écoulée, ainsi que les circulaires d'application de ces ministères insérées ou non au *Journal officiel*) :
— **Recueil du ministère de la construction ;**
— **Recueil du ministère de la santé publique et de la population ;**
— **Bulletin du ministère du travail et de la sécurité sociale.**
1re partie : *Sécurité sociale.*
2e partie : *Administration générale, travail et main-d'œuvre.*
— **Bulletin officiel du ministre délégué auprès du Premier ministre** (Sahara et O. C. R. S., départements et territoires d'outre-mer, textes généraux).

VII. — **BULLETIN OFFICIEL DES DECORATIONS, MEDAILLES ET RECOMPENSES :**
Attribution des décorations, médailles et récompenses diverses. — Tableaux de concours pour la Légion d'honneur et la Médaille militaire (à l'exclusion des nominations qui paraissent dans l'édition Lois et Décrets).

VIII. — **BULLETIN OFFICIEL DU REGISTRE DU COMMERCE ET DU REGISTRE DES METIERS :**
Inscriptions diverses aux deux registres (créations de fonds, modifications, radiations). — Faillites et liquidations judiciaires. — Avis divers.

IX. — **BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES** à la charge des sociétés financières (Notices d'émission ou de regroupement d'actions et d'obligations des sociétés anonymes. — Formation, modification et dissolution des sociétés à responsabilité limitée. — Convocations d'assemblées. — Homologation de décisions d'assemblées d'obligataires. — Publications périodiques des banques et sociétés d'investissement. — Avis relatifs aux transferts des titres nominatifs. — Listes de commissaires aux comptes. — Avis divers, etc.).

X. — **BULLETIN OFFICIEL DES SERVICES DES PRIX** (Décrets, arrêtés, décisions, circulaires et barèmes concernant les prix).

XI. — **BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES DES MARCHES PUBLICS :**
Insertion des avis d'adjudication d'appel d'offres ou de marchés de gré à gré (Etat, collectivités ou établissements publics).

XII. — **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** (Rapports et statistiques des administrations).

XIII. — **JOURNAL OFFICIEL DE LA COMMUNAUTE** (Recueil des actes et informations).

Les Tables annuelles

	Prix.
I. — **LOIS ET DECRETS** (1) 1° Table analytique ; 2° Table chronologique ; 3° Table des annonces.	6 » NF
II. — **DEBATS :**	
A. — Assemblée nationale 1° Table des travaux parlementaires ; 2° Table des noms ; 3° Table des questions écrites.	5 » NF
B. — Sénat 1° Table des travaux parlementaires ; 2° Table des noms ; 3° Table des questions écrites.	4 » NF
III. — **TABLE DES DOCUMENTS :** De l'Assemblée nationale	2 » NF
IV. — **CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL :** Table des avis et rapports	0,30 NF
V. — **TABLE DES TEXTES D'INTERET GENERAL**	2 » NF
VI. — **TABLE DU BULLETIN OFFICIEL DES DECORATIONS, MEDAILLES ET RECOMPENSES**	0,30 NF
VII. — **TABLE DU BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES**	0,40 NF
VIII. — **TABLE DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**	0,30 NF
IX. — **TABLE DU JOURNAL OFFICIEL DE LA COMMUNAUTE**	0,40 NF

(1) Le prix des **Tables mensuelles** (édition Lois et Décrets) est fixé à **1 NF** ; ces Tables sont fournies gratuitement aux abonnes suivant la durée de leur abonnement.

Les Tables annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an des différentes éditions.

TABLEAU DE CONCORDANCE

de la Pagination des Comptes rendus des séances avec les Numéros de l'Edition du « Sénat de la Communauté »

ANNEE 1959

DATES DE LA PUBLICATION	NUMÉROS	PAGES	DATES DE LA PUBLICATION	NUMÉROS	PAGES
16 juillet 1959	1	1 à 4	31 juillet 1959	4	21 à 44
18 juillet 1959	2	5 à 12	1er août 1959	5	45 à 48
29 juillet 1959	3	13 à 20			

TABLE DES TRAVAUX
DU SÉNAT DE LA COMMUNAUTÉ

DÉBATS ET DOCUMENTS

ANNEE 1959

A

Allocutions.

Allocutions de : M. le général de Gaulle, Président de la Communauté, à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de 1959, p. 1 (Document n° 1). = M. Marius Moutet, président d'âge, à l'ouverture de la session, p. 2. = M. Gaston Monnerville, président du Sénat de la Communauté, en prenant place au fauteuil, p. 9, 13.

Assemblées européennes. — V. *Communication du Président de la Communauté. — Conventions internationales.*

C

Communication du Président de la Communauté.

Lecture, par M. le président du Sénat de la Communauté, d'une communication du Président de la Communauté sur la désignation des membres français de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée unique des Communautés européennes, p. 46.

Communication du président du Sénat de la Communauté.

Remerciements du président du Sénat de la Communauté à la clôture de la session ordinaire de 1959, p. 48.

Conventions internationales.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Scrutin pour l'élection de trois délégués à l'Assemblée parlementaire des Communautés européennes, résultat et proclamation de MM. Julien Ramizason, Jacques Vial et Edouard Corniglion-Molinier, p. 47.

Voir également à la rubrique précédente.

CONSEIL DE L'EUROPE

Scrutins pour l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, résultats et proclamation de MM. Ousmane Socé Diop et Christophe Kalenzaga comme membres titulaires et MM. Etienne N'Gounio et Roland Bru comme membres suppléants, p. 47.

Voir également à la rubrique précédente.

P

Président de la Communauté. — V. *Allocutions. — Communication du Président de la Communauté.*

S

Sénat de la Communauté.

BUDGET

Dépôt d'un rapport de M. René-Georges Laurin sur les projets de résolution portant fixation des dépenses du Sénat de la Communauté pour les exercices 1959 et 1960, p. 22 (Document n° 5). — Discussion, p. 22 ; adoption, p. 23 (*rectificatif*, p. 48).

BUREAU

Constitution du bureau d'âge : M. Marius Moutet, président ; M. Ibrahim Doutoum, Mlle Kheira Bouabsa, MM. Joël Le Theule, Michel Kibanghou, Ali Kosso, Jean Le Pen, secrétaires, p. 2.

Dépôt, par MM. les représentants des groupes, d'une motion ainsi conçue : « 1. Pour la session ordinaire ouverte le 15 juillet 1959, le bureau définitif du Sénat de la Communauté comprend : un président, huit vice-présidents et seize secrétaires. 2. L'élection du président, puis celle des vice-présidents et des secrétaires ont lieu successivement au scrutin secret à la tribune ; pour les vice-présidents et les secrétaires, ce scrutin est un scrutin plurinominal. 3. Des scrutateurs tirés au sort dépouillent les scrutins, dont le président d'âge proclame les résultats. 4. Si la majorité absolue des suffrages exprimés n'a pas été acquise au premier ou au deuxième tour de scrutin, au troisième tour, la majorité suffit ; en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est proclamé. 5. Les représentants des groupes se réunissent aussitôt après l'élection du président pour établir une liste des candidats aux fonctions de vice-présidents et une liste des candidats aux fonctions de secrétaires. Ces listes sont affichées une demi-heure au moins avant l'ouverture du scrutin. D'autres candidatures aux fonctions de vice-présidents et de secrétaires peuvent être déposées auprès du président d'âge ; elles seront soumises aux suffrages par bulletins séparés », et adoption, p. 6.

Bureau définitif : scrutins pour l'élection du président et des membres du bureau et proclamation de M. Gaston Monnerville président du Sénat de la Communauté, p. 8 ; proclamation de : MM. Bou-

bou Hama, Mallem Ali, René Rakotobé, Claude Mont, Ratsimamao Rafiringa, Dominique-Marie Renucci, François Schleiter et Amadou Lamine-Gueye, comme vice-présidents, et de : MM. Courroy, Bru, Dounia, Diligent, Kané Cheikh Saad Bouh, Tougouma, Mlle Bouabsa, MM. Pellenc, Sablé, Hassan Gouled, N'Gounio, Péridier, Baumel, de Lacoste-Lareymondie, Raphaël-Leygues et Josse, comme secrétaires, p. 9.

COMMISSIONS

Commission du règlement : proclamation des membres, p. 10.

Commission de la comptabilité : proclamation des membres, p. 19.

Liste des membres des commissions générales et de la commission de recevabilité, p. 47.

GROUPES

Liste des membres des groupes, p. 12 ; modifications, p. 12, 19, 43.

RÈGLEMENT

Dépôt par MM. les représentants des groupes d'une motion ainsi conçue : « Jusqu'à l'adoption du règlement du Sénat de la Communauté, les questions touchant à la procédure et à la tenue des séances et aux modes de votation seront réglées conformément aux dispositions du règlement du Sénat de la République française pour autant que celles-ci ne sont pas en contradiction avec les dispositions de la Constitution et des ordonnances portant lois organiques relatives au Sénat de la Communauté », et adoption, p. 6.

Dépôt par MM. les représentants des groupes d'une motion ainsi conçue : « 1. Après avoir établi les listes des candidats aux fonctions de vice-présidents et de secrétaires, les représentants des groupes établiront, selon les règles de représentation proportionnelle, une liste de quarante candidats à la commission du règlement. 2. Cette liste sera transmise au président, qui la fera afficher et, pendant un délai d'une demi-heure, il pourra y être fait opposition. 3. Pour être recevable, l'opposition doit porter sur la non-observation des règles de la représentation proportionnelle. Elle doit être présentée par écrit, signée par vingt sénateurs au moins et remise au président. 4. S'il n'a pas été formulé d'opposition recevable, la liste des candidats est ratifiée par le Sénat de la Communauté en séance publique. Si le président a été saisi d'une opposition recevable, il la porte à la connaissance du Sénat de la Communauté, qui statue sur sa prise en considération, après un débat où peuvent être entendus un orateur « pour » et un orateur « contre » disposant chacun d'un temps de parole ne pouvant excéder dix minutes. Le rejet de la prise en considération équivaut à la ratification de la liste présentée. A l'inverse, la prise en considération entraîne l'annulation de la liste contestée. Il est procédé alors immédiatement à l'établissement d'une nouvelle liste selon les règles fixées aux alinéas précédents et sur laquelle il est statué dans les mêmes conditions que pour la première. 5. Une commission spéciale de vingt-huit membres, désignés dans les mêmes conditions, sera formée pour l'examen de chacune des affaires éventuellement soumises au Sénat de la Communauté avant le vote du règlement », et adoption, p. 7.

Dépôt d'un rapport de M. Jean Foyer tendant à l'adoption du règlement du Sénat de la Communauté (chapitre XIV, services et comptabilité du Sénat de la Communauté), p. 16 (Document n° 4 annexe). — Discussion, p. 16 ; adoption, p. 17.

Dépôt d'un rapport de M. Jean Foyer tendant à l'adoption du règlement du Sénat de la Communauté, p. 22 (Document n° 4). — Discussion, p. 23 ; adoption, après modification du titre : « *Résolution portant règlement du Sénat de la Communauté* », p. 43.

SESSION

Ouverture de la session ordinaire, p. 1.

Clôture de la session, p. 48.

SIÈGE

Dépôt par M. Gaston Defferre d'une motion tendant à inviter le Conseil exécutif de la Communauté à demander au Gouvernement de la République française d'organiser les prochaines sessions du Sénat de la Communauté dans un local autre que l'un des palais abritant les Assemblées parlementaires de la République française, p. 15, 48 (Document n° 6).

TRAVAUX

Communications de décisions de M. le Président de la Communauté portant désignation de membres pour participer aux débats du Sénat de la Communauté au cours de la session ordinaire de 1959 :

Ministre chargé, pour la Communauté, du contrôle de la justice, p. 10.

Commissaires auprès du Sénat, p. 10, 19.

Ordre des travaux, p. 4, 17.

Sénateurs.

MEMBRES

Liste de MM. les membres du Sénat de la Communauté, p. 10, 11, 12.

1° MEMBRES DU SÉNAT DE LA COMMUNAUTÉ ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE DANS SA SÉANCE DU 8 JUILLET 1959

Départements métropolitains.

MM. Michel Crucis.
Michel Colinet.
Paul Guillon.
André Jarrot.
Pascal Marchetti.
Georges Santoni.
Pierre Carous.
Lucien de Gracia.
Joël Le Theule.
Albert Logier.
Pierre Mariotte.
Roger Pinoteau.
Arthur Richards.
Raoul Rousseau.
Pierre Ruais.
Pierre de Sainte-Marie.
Charles Colonna d'Anfriani.
Gilbert Deveze.
Jean Foyer.
François Japiot.
René Regaudie.
Pierre Baudis.
Charles Beraudier.
Tony Larue.
René Plazanet.
Jean Poudevigne.
Henri Caillemer.
André Davoust.
Henri Dorey.
Marcel Roclore.
Marcel Sammarcelli.
André Bettencourt.
Pierre Courant.
André Diligent.
Roger Dusseaulx.
René Tomasini.
Pierre Bourgoin.
André Buriot.
Roger Devemy.

MM. Jacques Fourcade.
Pierre Battesti.
Pierre Gabelle.
Guy Jarrosson.
Maurice-René Simonnet.
André Valabrègue.
Alain de Lacoste-Lareymondie.
Pierre Hénault.
René-Georges Laurin.
Max Lejeune.
Michel Peytel.
Paul Coste-Floret.
Hervé Laudrin.
René Moatti.
Pascal Arrighi.
Paul Béchard.
Jacques Raphaël-Leygues.
Maurice Pic.
Henri Trémolet de Villers.
Maurice Schumann.
André Chandernagor.
Guy Mollet.
Raymond Dronne.
François-Valentin.
Jean-Baptiste Biaggi.
Jacques Chaban-Delmas.
Robert Thomazo.
Roger Souchal.
Michel Habib-Deloncle.
Francis Leenhardt.
Georges Thomas.
Félix Viallet.
Rémy Montagne.
Jean-Paul David.
Jean-Marie Le Pen.
Georges Juskiewenski.
Pierre de Montesquiou.
Félix Gaillard.

Algérie, Oasis et Saoura.

MM. Kaddari Djillali.
Maurice Molinet.
André Pigeot.
Sahnouni Brahim.
Ioualalen Ahcene.
Azem Ouali.

Mlle Bouabsa Kheira.
MM. Mallem Ali.
Moulessehoul Abbes.
Dominique-Marie Renucci.
Marc Lauriol.
Al Sid Boubakeur Hamza.

Guadeloupe.

M. Gaston Feuillard.

Côte française des Somalis.

M. Hassan Gouled.

Martinique.

M. Victor Sable.

2° MEMBRES DU SÉNAT DE LA COMMUNAUTÉ ELUS PAR LE SÉNAT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DANS SA SÉANCE DU 8 JUILLET 1959

Départements métropolitains.

MM. Marcel Audy.
Jacques Baumel.
Maurice Bayrou.
Joseph Beaujannot.
Général Antoine Béthouart.
Auguste - François Billiemaz.
Jacques Bordeneuve.
Amédée Bouquerel.
Jean-Eric Bousch.
Robert Bouvard.
Jean Brajeux.
Marcel Brégégère.
Martial Brousse.
Maurice Carrier.
Marcel Champeix.

MM. Maurice Charpentier.
Adolphe Chauvin.
Pierre de Chevigny.
André Colin.
Yvon Coudé du Foresto.
Antoine Courrière.
Louis Courroy.
Etienne Dailly.
Gaston Defferre.
Jean Deguise.
Vincent Delpuech.
René Dubois.
Roger Duchet.
Yves Estève.
Edgar Faure.
André Fosset.

MM. Général Jean Ganeval.
Pierre Garet.
Lucien Grand.
Georges Guille.
Roger Houdet.
Eugène Jamain.
Michel Kauffmann.
Georges Lamousse.
Guy de La Vasselais.
Jean Lecanuet.
Modeste Legouez.
Marcel Lemaire.
François Levacher.
Henri Longchambon.
Pierre Marcilhacy.
André Maroselli.
Louis Martin.
Jacques Masteau.
Jacques de Maupeou.
Jacques Ménard.
Pierre Métayer.
François Mitterrand.
Gaston Monnerville.
Claude Mont.
MM. Geoffroy de Montalembert.
André Monteil.
Léon Motais de Narbonne.
Eugène Motte.
Marius Moutet.
Charles Naveau.
Jean Nayrou.
François de Nicolay.
Gaston Pams.
Henri Parisot.
Henri Paumelle.
Marc Pauzet.
Marcel Pellenc.
Jean Péridier.
André Plait.
Georges Portmann.
Henri Prêtre.
Jacques Richard.
François Schleiter.
Charles Suran.
Jean-Louis Tinaud.
Ludovic Tron.
Fernand Verdeille.

Algérie, Oasis et Saoura.

MM. Fernand Male.
Achour Youssel.
Claude Dumont.
Belhabich Sliman.
Benacer Salah.
MM. Merred Ali.
Bentchicou Ahmed.
Roger Marcellin.
Mustapha Menad.
Léopold Morel.

Départements et territoires d'outre-mer.

MM. Georges Guéril (Guyane).
Alfred Isautier (Réunion).
Henri Claireaux (Saint-Pierre et Miquelon).
MM. Ahmed Abdallah (Comores).
Henri Lafleur (Nouvelle-Calédonie).

3° Membres du Sénat de la Communauté élus par les assemblées des États de la Communauté

République Centrafricaine.

MM. Etienne N'Gounio.
Abel Goumba.
MM. René Naud.
Paul Maradas Nado.

République du Congo.

MM. Jacques Abelé.
Marcel Ibalico.
M. Michel Kibanghou.

République de la Côte d'Ivoire.

MM. Jacques Yace.
Jean-Baptiste Mockey.
Raphaël Saller.
Camille Alliali.
Djessou Loubo.
Edouard Corniglion-Molinier.
MM. Georges Monnet.
Djibo Sounkalo.
Coulibaly Mamadou.
Armand Josse.
Koné Amadou.

République du Dahomey.

MM. Justin Ahomadegbe.
Michel Ahouanmenou.
Chabi Mama.
MM. Francis-Marius Covi.
Gabriel Lozes.
Pedro Boni Salifou.

République gabonaise.

MM. Paul Gondjout.
Roland Bru.
M. Stanislas Migolet.

République de la Haute-Volta.

Mme Célestine Ouezzin-Coulibaly.
MM. Louis Attie Nader.
Boni Drissa.
Georges Bresson.
Joseph Conombo.
Michel Diallo.
MM. Henri Guissou.
Christophe Kalenzaga.
Bougouroua Ouedraogo.
Joseph Ouedraogo.
Douani Séré.
Michel Tougouma.

République malgache.

MM. André Bessiere.
André Sylla.
Jacob Rasitefanoelina.
Louis Labrousse.
Gabriel Razaf'trimo.
René Rakotobé.
Eugène Lechat.
Robert Marson.
Ratsimamao Rafiringa.
MM. Barthélémy Raminoson.
André Lemaire.
Louis Tsiazonangoly.
Paul Rekoro.
Arsène Rakotovahiny.
Julien Ramizason.
Jean Ducaud.
François-Xavier Ratsizafy.

République islamique de Mauritanie.

MM. Sidi El Moktar.
Kané Cheikh Saad Bouh.
M. Cheikh Sidya Souleymane Ould.

République du Niger.

MM. Amadou Issaka.
Pierre Vidal.
Gaston Fourrier.
Boulama Issa.
Arimi Mamadou.
MM. Maïga Amadou Katboré.
Dandobi Mahamane.
Boubou Hama.
Noma Kaka.

République du Sénégal.

MM. Amadou Lamine-Gueye.
Léopold-Sédar Senghor.
André Guillabert.
Diop Ousmane Socé.
MM. Diallo Ibrahima.
Léon Boissier-Palun.
Georges Larché.
Issa Kane.

République soudanaise.

MM. Haïdara Mahamane Alassane.
Baréma Bocoum.
Alassane Toure.
Jacques Vial.
Seydou Traore.
Mamadou Sidibe.
MM. Hammady Diallo.
Amadou Diadié Ba.
Jean Briere de L'Isle.
Idrissa Diarra.
Guidicello Cortinchi.
Amadou Doucouré.
Aldiouma Togo.

République du Tchad.

MM. Marc Dounia.
Michel Djidangar.
Jacques Hublot.
Ali Kosso.
René Djondang.
MM. Brahim Assane.
Mohamed El Goni.
Guy Taransaud.
Ibrahim Doutoum.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.